

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE #6 :
GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE
GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Modules de formation eau et assainissement en milieu rural et périurbain francophone



MODULE #3

La démarche de mise en œuvre d'un service
d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

Module #3

Les services d'eau et d'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

OBJECTIF

L'objectif du **MODULE 3** est de présenter une démarche générale de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Tout comme le recommande la cible 6.b des Objectifs de développement durable, ce chapitre mettra l'accent sur la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, et en particulier la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ce module présente sommairement les principales étapes de mise en œuvre, depuis la sensibilisation jusqu'au suivi/évaluation, en passant par la mise en place de cadres de concertation et la planification du service d'eau potable et d'assainissement. Il revient sur les enjeux, défis, et bonnes pratiques. Une telle démarche est fondamentale afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle pour l'atteinte de l'ODD 6.

MODULES DE FORMATION EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET PÉRIURBAIN FRANCOPHONE

Les modules de formation eau et assainissement de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et de l'Office international de l'eau (OIEau) sont élaborés dans le cadre de l'Initiative-Eau de la Francophonie (I-Eau) et du Projet francophone d'appui au développement local (PROFADEL/OIF). Ils ont été rédigés grâce à l'appui financier de la Région Nouvelle-Aquitaine (France) et de l'IFDD.

L'objectif de ce projet est de fournir les informations de base aux acteurs francophones de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et périurbain, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Sous forme d'autoformation et d'autoévaluation, ces modules proposent de l'information technique vulgarisée et illustrée, s'adressant autant aux autorités locales, aux ONG, ou à tous les autres acteurs publics et privés engagés dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement.

Ces modules ont été conçus pour être diffusés initialement sur Médiaterre, la plateforme d'information sur le développement durable de l'IFDD, permettant un outil d'apprentissage et un lieu d'échange de bonnes pratiques en matière d'eau et d'assainissement.

Axé sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), chaque module traite d'un ou de plusieurs cibles spécifique de l'ODD 6.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. SUIVI, EVALUATION ET CAPITALISATION.....	4

1. SUIVI, EVALUATION ET CAPITALISATION

→ Objectif (pourquoi ?)

- Suivre la gestion du service mis en place à l'issue du projet
- Auditer le projet afin d'identifier les leçons apprises pour améliorer la gestion du service ou répliquer la même initiative

→ Résultats attendus (quoi ?)

- Le fonctionnement et la gestion de l'ouvrage réalisé et/ou du service mis en place est suivi par les parties prenantes et des ajustements sont apportés au besoin pour en optimiser l'utilisation et la satisfaction des besoins des bénéficiaires.
- Les facteurs de succès et d'échec, les bonnes pratiques et les leçons apprises issus de la mise en œuvre du projet sont identifiés et compris par toutes les parties prenantes.
- Les expériences réussies et leçons apprises de la mise en œuvre du projet sont vulgarisées et connues d'autres collectivités et acteurs du développement local.

→ Responsables (par qui ?)

- Le maître d'ouvrage (les autorités ou élus locaux)
- Partenaire technique et financier (dans le cadre d'un programme)

→ Partenaires d'appui (avec qui ?)

- Services techniques déconcentrés
- Bureau d'étude, ONG, Consultant, etc.

→ Partenaires associés (avec qui ?)

- Tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du projet et la gestion du service dont il a permis la mise en place

→ Actions (comment ?)

- Réalisation d'une évaluation et restitution des résultats aux parties concernées – Identification des bonnes pratiques
- Si applicable, élaboration d'une feuille de route pour la prise en compte des recommandations formulées aux fins d'améliorer la gestion du service
- Communication sur les bonnes pratiques et les leçons apprises à l'endroit d'autres collectivités et acteurs locaux (via des participations à des manifestations organisées au profit des communes ou sur le développement local et la décentralisation, etc.)

→ Outils (avec quoi ?)

- Cahier des charges, Dossier d'Appel d'Offre (DAO), lettre d'invitation, grille d'évaluation des offres techniques et financières, contrat, rapport d'étude, etc.

→ Bonnes pratiques conseillées/Leçons apprises

- Si la collectivité n'est pas en mesure en raison du manque de ressource de commanditer une évaluation du projet en bonne et due forme, il est conseillé aux divers acteurs de se réunir afin d'échanger sur les résultats du projet quelques années (2 ou 3 ans) après sa mise en œuvre, de tirer les leçons apprises et d'identifier les perspectives pour lever les obstacles recensés. Dans cet exercice, la collectivité peut bénéficier de l'appui des services techniques déconcentrés.
- Que l'évaluation soit réalisée par une expertise technique ou prenne la forme d'une rencontre d'échange entre les acteurs, les indicateurs d'évaluation de la performance du service et de la satisfaction que les bénéficiaires en tirent doivent être définis par les parties prenantes, dont, en premier lieu, les usagers. Cela permet d'apprécier réellement les effets de l'initiative sur la vie des bénéficiaires et le niveau de satisfaction des besoins à l'origine de sa mise en œuvre.
- Il ne faut pas attendre une évaluation des effets du projet avant d'apporter au besoin des améliorations ou des ajustements à la gestion du service dont il a permis la mise en place. Cela nécessite des rencontres régulières entre les acteurs pour échanger sur les résultats du dispositif de suivi mis en place.
- Pour tout projet visant l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, mettre en place, en amont et dès la phase de planification, un système de suivi-évaluation du projet et du service d'eau/assainissement, de formations continues des acteurs locaux et de mécanismes pérennes de financement en vue de favoriser la durabilité du projet et son appropriation par les bénéficiaires.

ENCADRÉ 5 :

Le suivi-évaluation et les Objectifs de Développement Durable

Dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'après 2015 (ODD) ou dans le cadre des accords sur le climat, les financements multilatéraux seront conditionnés à ce que les pays mettent en place des programmes de développement respectant une gestion axée sur les résultats, et un mécanisme de suivi-évaluation de type MRV (Mesurable, Rapportable, Vérifiable). La mise en place de mécanismes de suivi-évaluation au niveau local permet non seulement aux autorités locales de mieux maîtriser et mettre en œuvre le PDL, mais aussi de contribuer à renseigner les indicateurs nationaux des ODD, et ainsi contribuer positivement à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, la recherche de financement – pour de nouveaux projets d'eau et d'assainissement, par exemple. Ainsi, les pays sont appelés à rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale, en déposant leur rapport volontaire dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies.

ENCADRÉ 6 :

Atelier de restitution de l'Initiative-Eau de la Francophonie : Recommandations des participants.

À titre d'exemple, à l'issue des travaux de l'atelier de restitution de la phase II de l'Initiative-Eau de la Francophonie, du 27 au 30 avril 2015 à Bamako, Mali, les participantes et participants ont formulé les conclusions et recommandations suivantes :

1. Les participants reconnaissent que les enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural francophone doivent être traités avec une approche holistique, qui inclut notamment la gestion rationnelle des ressources en eau, l'hygiène, la protection de la nature, la lutte contre la désertification, l'urbanisation, l'énergie, la culture, les changements climatiques, etc.
2. À ce titre, ils saluent l'approche méthodologique de l'I-Eau et du PROFADEL/OIF, qui comprend un appui à la participation, la planification, la sensibilisation, la formation, le financement, et la mise en œuvre de projets jusqu'au suivi-évaluation, et qui reconnaît le rôle central et incontournable joué par les collectivités locales.
3. Les participants apprécient que les enjeux de l'assainissement soient fortement pris en compte par la démarche de l'OIF, faisant la promotion des pratiques d'hygiène à grands impacts à savoir le traitement et la bonne conservation de l'eau de boisson, l'hygiène des mains, l'élimination sûre des excréta, etc.
4. Les participants appellent au maintien de cette démarche, à son enrichissement, et à sa duplication, en vue de l'atteinte des prochains Objectifs de Développement Durable (ODD), et en particulier ceux qui traitent directement ou indirectement du secteur de l'eau et de l'assainissement.
5. Les participants prennent acte des opportunités qui seront offertes par l'adoption des ODD à l'occasion de la prochaine assemblée générale des Nations Unies, et l'adoption d'un nouvel accord ayant valeur juridique sur les changements climatiques, et appellent à une forte sensibilisation et mobilisation des autorités locales pour bénéficier de ces opportunités.
6. Les participants reconnaissent le saut qualitatif induit par les ODD par rapport aux OMD; que la réalisation d'infrastructures ne suffit plus à faire face aux enjeux de l'eau et de l'assainissement en milieu rural francophone, et invitent tous les acteurs et décideurs à viser l'accès durable à une eau potable qui ne porte pas atteinte à la santé.
7. À cet effet, les participants encouragent les acteurs nationaux et locaux à adopter une gestion axée sur les résultats, et à évaluer de façon mesurable, reportable et vérifiable, les projets et résultats atteints sur le changement d'état (ex. : réduction de maladies d'origine hydrique), et non pas uniquement les réalisations (ex. : nombre de forages réalisés).
8. Sur le plan de la gouvernance locale, les participants soutiennent que l'organisation institutionnelle de la commune ou de la collectivité, est la base de tout processus de développement durable à l'échelle locale.

9. Les participants reconnaissent le rôle fondamental et central des élus locaux, et des services techniques communaux, pour assurer la maîtrise d'ouvrage communale, depuis l'identification du besoin, jusqu'au suivi-évaluation du service d'eau et d'assainissement. Les participants précisent que les compétences, programmes et actions des autorités locales doivent s'effectuer en cohérence et complément des responsabilités régaliennes des États.
10. Les participants appellent également à une plus grande collaboration entre les élus locaux, les services techniques déconcentrés, les organisations de la société civile, et partenaires techniques et financiers. Ils reconnaissent l'importance cruciale et plaident pour la poursuite des processus de décentralisation ET de déconcentration pour le développement local. À ce titre, ils recommandent une plus grande maîtrise du cadastre et de la gestion des impôts et taxes communales, en tant qu'outils majeurs de développement.
11. Pour tout projet visant l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, les participants insistent pour la mise en place, en amont et dès la phase de planification, d'un système de suivi-évaluation du projet et du service d'eau/assainissement, de formations continues des acteurs locaux et de mécanismes pérennes de financement en vue de favoriser la durabilité du projet et son appropriation par les bénéficiaires.
12. Tout en reconnaissant le rôle important des cadres de concertation, pour la participation effective de toutes les catégories d'acteurs, autant que pour l'identification des besoins et la planification des services eau/assainissement, les participants appellent à une harmonisation de ces cadres de concertation à l'échelle communale, et à établir des mécanismes pérennes de financement et de fonctionnement de ces cadres.
13. Les participants apprécient le rôle des jeunes, à toutes les étapes du cycle du projet, et réitèrent l'importance de la formation, et de l'implication des jeunes dans les processus de décision, tout en reconnaissant qu'ils seront les gestionnaires de demain de l'eau et de l'assainissement, à tous les échelons. Ils encouragent à poursuivre la formation et le renforcement des connaissances et de capacités des jeunes, autant pour la maîtrise d'ouvrage, que les actions de plaidoyer.
14. Les participants appellent les États à mieux impliquer les structures nationales de la jeunesse pour l'Eau notamment le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE), et à les appuyer techniquement et financièrement.
15. Les participants reconnaissent également le rôle particulier des femmes, premières gestionnaires de l'eau, et plaident pour une analyse de genre, et une discrimination positive des filles et des femmes, pour atteindre l'équité Femmes/Hommes, dans les services communaux d'eau et d'assainissement.
16. Les participants rappellent le lien direct entre l'eau et l'énergie; l'accès à l'énergie étant l'un des premiers facteurs d'accès à l'eau potable. Ils appellent à ce titre à de plus grands investissements dans les énergies renouvelables, lesquels peuvent également apporter des solutions innovantes au financement des services communaux d'eau et d'assainissement.
17. Les participants insistent également sur la prise en compte des aspects culturels et sociologiques pour la planification et la gestion des services d'eau et d'assainissement.

18. En vue de la prochaine conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, à Paris, les participants plaident pour une prise en compte effective des enjeux de l'eau et de l'assainissement dans les négociations sur le climat, en particulier pour l'adaptation aux changements climatiques, et invitent les Pays participants à inclure l'adaptation du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les Contributions Déterminées Prévues au niveau National (CDPN).
19. Les participants reconnaissent le rôle des organisations d'intégration régionale, telle que l'UEMOA, et en particulier le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), pour une mise à l'échelle de la démarche de développement local durable, pour le partage des bonnes pratiques, et l'appui à la mobilisation de financements, notamment.
20. Enfin, les participants remercient les organisateurs et partenaires de l'atelier de restitution de l'Initiative-Eau, et appellent à poursuivre leur accompagnement à l'endroit des États, des collectivités locales, des jeunes, et de la société civile, en matière d'eau et d'assainissement, de maîtrise d'ouvrage locale et de développement durable, dans le cadre d'une programmation ambitieuse de l'OIF.
21. Les participants prient les autorités du Mali, hôtes de l'atelier de restitution 2015 de l'Initiative-Eau de la Francophonie, de bien vouloir porter ces conclusions et recommandations auprès des instances appropriées, et de travailler à leur mise en œuvre.